52/2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 08 octobre 2020

Nombre de membres
. Afférents au C.M.
19
. En exercice :
19
. Qui ont pris part à la délibération :
11

DATE DE LA CONVOCATION
05/10/20

DATE AFFICHAGE
09/10/2020

L'an deux mil vingt
et le huit octobre
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, MORELLI, PANZA, BENVENUTI, SIMONETTI-MALASPINA
Et Mesdames FOURNIER, SCOTTO, FERRAGUTI, PONZEVERA, VOLELLI

Procuration : Mme SEBASTIANI à Mr MORELLI, Mr FEYDEL à Mr PANZA, Mme BEGNIS à Mme FERRAGUTI, Mme ROVERE à Mme SCOTTO, Mme GUARDINI à Mme FOURNIER, Mr HLUSICKA à Mr OLMETA, Mme SANCIU à Mr COSTA, Mr POLI à Mme PONZEVERA

Absent : Messieurs FEYDEL, HLUSICKA, POLI
et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, ROVERE, GUARDINI, SANCIU

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé(e) secrétaire de séance.

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
13 OCT. 2020
COURRIER ARRIVEE

Objet de la délibération :

ACCES AUX PMR A LA PLAGE DE LA ROYA

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du début de la plage de la Roya, il convient de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite en créant un chemin d'accès.

Le montant est évalué à **34.255 Euros HT soit un coût TTC 37.680 Euros**. Il propose le plan de financement suivant :

- Etat.....40%..... 13.702 Euros
- C.D.C.....40 %..... 13.702 Euros
- Commune.....20 %.....6.851Euros

Total.....100%.....34.255 Euros

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le plan de financement ci-dessus et donne au Maire tous pouvoirs afin de mener à bien cette opération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claudy OLMETA